

DÉLIBÉRATION N°2022-23_053
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 7 février 2023

4. Affaires immobilières

Point 4.1 – Portage de la maîtrise d'ouvrage uFC pour le SUMPPS, futur Service de Santé Etudiant (SSE)

La délibération étant présentée pour décision

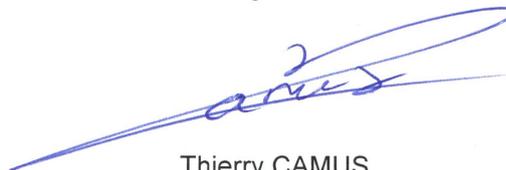
Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 0
Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27	Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0

VU les statuts de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le portage de la maîtrise d'ouvrage de l'opération Réhabilitation thermique et réaménagement du SUMPPS, futur Service de Santé Etudiant (SSE), par l'université de Franche-Comté.

Besançon, le 10 mars 2023

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services



Thierry CAMUS

Annexes / pièces jointes :

Annexe 4.1 : Présentation du projet réhabilitation thermique et réaménagement du SUMPPS, futur SSE

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



Annexe 4.1 - Présentation projet réhabilitation thermique et réaménagement du SUMMPS, futur SSE

Le bâtiment SSE du site universitaire de la Bouloie à Besançon a été construit en 1974 et n'a pas subi depuis sa mise en service de réhabilitation fonctionnelle et thermique. En revanche, les espaces attenants font actuellement l'objet d'une opération de rénovation d'envergure tant sur les bâtiments que les espaces extérieurs.

Inscrit dans le programme pluriannuel d'investissement de l'université de Franche-Comté, ce bâtiment sera thermiquement réhabilité afin de répondre aux attentes du décret du tertiaire. Son organisation interne et sa répartition des espaces seront réactualisés selon les nouvelles pratiques constatées dans ce type d'établissement.

L'analyse et l'évaluation des nouveaux besoins pourront conduire à une extension de cet équipement qui devra s'intégrer dans le plan-guide d'évolution du campus. Cette extension est envisagée car un décret dit « SSE » qui devrait être publié, suite aux annonces gouvernementales, début 2023 et ouvrirait l'accès à ce service à l'ensemble des étudiants du supérieur du territoire c'est-à-dire également aux étudiants post-bac des lycées et autorise la transformation éventuelle de ces services en centres de santé.

Les contraintes :

La délocalisation du personnel le temps des travaux paraît indispensable sur le site de la Bouloie. Une solution d'hébergement temporaire dans les salles B de l'UFR SJEFG est à privilégier avant leur destruction. Cette option nécessite de modifier le planning de démolition initialement prévu, en lien avec la livraison de l'amphi Gaudot.

Le projet en chiffres :

Surface Hors Œuvre Nette (SHON) : 711 m² (237 m² par niveau)

Coût prévisionnel : 3 000 000 € TTC TDC hors scénario d'extension

Plan de financement initial (en M€ TTC TDC) : financement sur fonds propres uFC

Pilotage de l'opération : Maîtrise d'ouvrage uFC

Quelques dates et échéances :

Elaboration du Programme Technique Détaillé : Février - Mai 2023

Dossier Labellisation et d'expertise le cas échéant : Juin - Août 2023

Phase de conception (mission de maîtrise d'œuvre) : Juin 2023 - Février 2024

Attribution des marchés : Mai 2024

Durée des travaux : Mai 2024 - Février 2025

Livraison : Mars 2025.